

**EXTRAIT PROCÈS-VERBAL
RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 27 JANVIER 2023 À 20H**

Le Conseil Municipal de BREILLY, légalement convoqué le Lundi 23 Janvier 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur LAGRANGE Louis, Maire.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal:

Présents : MM. ALEXANDRE Éric, DECAMP Claude, LAGRANGE Louis, LAGRANGE Romain, PECQUET Etienne, PIGNÉ Tony, RIBEIRO José, AUDEGOND Arnaud, CASTEL Mathieu,

Absents excusés : M. PECQUET Alexandre donne procuration à M. DECAMP Claude ;
MME. DECAMBRON Béatrice donne procuration à M. LAGRANGE Louis ;
M. CAMBIER Yohan donne procuration à M. PIGNÉ Tony ;
M. GAMBIER Gaëtan donne procuration à M. LAGRANGE Romain ;

Absents : M. LECRIVAIN Angélo, M. YAHIAOUI Faouzi

Secrétaire de séance désigné : M. PIGNÉ Tony

ORDRE DU JOUR :

1. Devis travaux des mobilités douces du projet « Breilly à pieds »

Monsieur Le Maire, présente aux membres du Conseil Municipal le projet « BREILLY à pieds » Ce projet favoriserait les mobilités pédestres au sein de la commune mais aussi pour rejoindre à pieds la commune voisine (AILLY SUR SOMME). Cet objectif s'inscrit comme une première phase d'un plan plus global qui envisage d'inscrire la commune comme étape verte du fleuve Somme. Cette première phase se compose de trois aménagements :

1/Aménagement d'un sentier pédestre le long de la route départementale qui relie BREILLY à AILLY SUR SOMME.

Objectif : Faciliter l'accès à pieds de nos administré(e)s au village voisin (AILLY SUR SOMME) par le moyen d'un sentier pédestre qui pourrait par exemple inciter les habitants à se rendre à AILLY SUR SOMME à pieds pour faire leurs petites courses (pain, boucherie...). De plus, cet aménagement permettrait aux écoliers et collégiens de BREILLY de se rendre à pieds à l'école et/ou au collège.

2/ Sécurisation du chemin piéton entre la rue des Quarante et l'impasse des Cytises.

Objectif : Réaménager le chemin afin de préserver la sécurité, des promeneurs qui empruntent ce chemin pour rejoindre le lotissement de la briqueterie et des enfants scolarisés au collège d'AILLY SUR SOMME.

3/ Réhabilitation d'un escalier désenclavant l'accès entre le haut et le bas de BREILLY.

Objectif : Réhabiliter un vieil escalier de 45 marches (le chemin des pas qui naguère servait à la transhumance des animaux) qui permettrait de désenclaver le haut et le bas de BREILLY pédestrement.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'examiner les devis, reçus en mairie, de « DA COSTA », « LEADER » et « BOUDIER ».

Devis pour l'aménagement 1: Aménagement d'un sentier pédestre le long de la route départementale qui relie BREILLY à AILLY SUR SOMME.

BOUDIER : 17 182,50 HT (soit 20 619,00 € TTC)

Devis pour l'aménagement 2: Sécurisation du chemin piéton entre la rue des Quarante et l'impasse des Cytises.

BOUDIER : 3 465,00 € HT (soit 4 158,00 € TTC)

LEADER : 5 452,80 € HT (soit 6 543,36 € TTC)

LEADER : 481,46 € HT (soit 577,75 €)

TOTAL : 9 399,26 € HT (soit 11 279,11 € TTC)

Devis pour l'aménagement 3: Réhabilitation d'un escalier désenclavant l'accès entre le haut et le bas de BREILLY.

DA COSTA : 8 280,00 € HT (soit 9 936,00 € TTC)

Après délibération, Le conseil Municipal, décide :

D'approuver les devis présentés par de « DA COSTA », « LEADER » et « BOUDIER », pour le projet « BREILLY à pieds » dont le montant total est estimé à 34 861 ,76 euros HT soit 41 834,11 euros TTC.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à l'affaire précitée.

2. Subventions pour le projet « Breilly à pieds »

Afin de mener à bien ce projet « BREILLY à pieds », il est proposé au Conseil Municipal de solliciter des subventions, dans le cadre du plan de financement suivant :

Subvention de Région:

Fonds d'aide aux projets locaux des communes rurales:

8 000,00 € HT du montant total

Subvention du Département:

1/ Fonds d'appui aux communes 2022-2024

2 484,00 € HT soit 30% de 8 280,00 € HT (montant du devis « DA COSTA » qui correspond au désenclavement entre le haut et le bas du village)

1 635,84 € HT soit 30 % de 5 452,80 € HT (montant du devis « LEADER » qui correspond à la sécurisation du chemin piéton entre la rue des Quarante et l'impasse des Cytises.)

2/ Amendes de police

3 436,50 € HT soit 20% de 17 182,50 € HT (montant du devis « BOUDIER » qui correspond à l'aménagement du sentier pédestre le long de la route départementale qui relie BREILLY à AILLY SUR SOMME).

Subvention de l'État:

Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

– Développement environnemental et transition écologique

→ Mobilité durable en milieu rural

12 200 € HT soit 35 % du montant total

Part restant à charge de la collectivité serait de 7 105,42 € HT + TVA si nous obtenons l'ensemble des subventions ci-dessus évoquées.

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération, ce que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

3. Questions diverses

Question 1:

Un administré demande si la mairie a été informée d'un tirage de feu d'artifice, dans le haut de la rue des Acacias, début Janvier.

Réponse: Non, la mairie n'a pas été informée d'un tirage de feu d'artifice.

Question 2:

Le recrutement d'un deuxième agent d'entretien communal est-il envisagé ?

Réponse: Il n'est pas prévu de recruter pour le moment, cependant des devis ont été demandés, à plusieurs entreprises, pour réduire la charge de travail de l'employé communal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire, lève la séance à 21h45.

Le Maire



Le secrétaire

